



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 avril 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 1999

Alignement rue de Cherveux - Propriété CHAIGNEAU

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile
MORISOT

DELIBERATION D99190

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

Alignement rue de Cherveux - Propriété CHAIGNEAU

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La construction de l'immeuble de la Caisse d'Allocations Familiales, rue de Cherveux et son ouverture prochaine, nécessitent la réalisation d'alignements rue de Cherveux.

Après négociation, M. et Mme CHAIGNEAU acceptent de céder une partie de leur propriété aux conditions suivantes :

- cession d'une partie de parcelle de terrain supportant une dépendance pour une surface d'environ 62 m² prélevée sur une parcelle cadastrée section AR n° 7 au prix de 1.860 F pour le terrain et de 24.000 F pour la dépendance. A charge pour la Ville de NIORT d'assurer la démolition de la dépendance.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, le prix ainsi que tous les frais afférents à cette acquisition sont imputés au chapitre 908.221.2138 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)